Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOYIELD 2026 (Part RC)

(ISIN : FR001400A6Y0)

FCP géré par Sycomore Asset Management, UCITS V

Nom de l'initiateur I Sycomore Asset Management
Site internet I www.sycomore-am.com
Devise du produit I Euro (EUR)
Contact I Appelez le (01) 44.40.16.00 pour de plus amples informations
Autorité compétente I L'Autorité des Marchés Financiers, France (AMF) est chargée du contrôle de Sycomore Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. SYCOMORE Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Date de production I 02/01/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type I SYCOYIELD 2026 (ici, "le FCP" ou "l'OPC") est un Fond Commun de Placement de droit français. Le FCP n'ayant pas la personnalité morale, il n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.
Durée I L'OPC a été créé le 1er septembre 2022 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.
Objectifs I L'objectif du FCP, classé « obligations et autres titres de créances libellés en euro », est la réalisation d'une performance supérieure à 2.50% annualisés nets de frais sur un horizon de placement de 4 ans, soit de la date de création du fonds (01/09/2022) au 31 décembre 2026, par une exposition au marché des obligations à haut rendement libellées en Euro (€ High Yield market). Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des parts du fonds sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, lequel présente un risque de perte en capital. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.
La stratégie d'investissement consiste en une sélection rigoureuse d'obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances ou monétaires d'émetteurs privés ou publics et assimilés, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 60% et 100%, dont 30% maximum pour les émetteurs publics et assimilés, et ayant une échéance d'au plus un an après le 31 décembre 2026. En complément, l'actif net pourra être exposé jusqu'à 40% à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré, pour ajuster la sensibilité et l'exposition du portefeuille, sans possibilité de surexposition. L'exposition indirecte aux actions, procurée par les obligations convertibles, sera limitée à 10% de l'actif net.
L'équipe de gestion sélectionnera des titres émis par des sociétés de toutes capitalisations, intégrées à son processus global d'analyse fondamentale, ou par des entités publiques et assimilées, sans contrainte de notation voire sans notation, les obligations à haut rendement ("High Yield") pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net. L'actif net du FCP peut donc être exposé jusqu'en totalité au risque de crédit de sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros). En fonction du taux d'exposition du portefeuille aux classes d'actifs sus-mentionnées, le portefeuille pourra être exposé entre 0% et 40% à une sélection d'instrument du marché monétaire, d'émetteurs publics et assimilés ou privés, notés entre P-1 et P-3 chez Moody's, A-1 et A-3 chez S&P ou F1+ et F3 chez Fitch ou jugés équivalent par la Société de gestion.
Par ailleurs, l'exposition aux instruments financiers susvisés se fait sans contrainte sectorielle ou géographique à l'exception d'une exposition aux pays émergents limitée à 10% de l'actif net. Dans ce cadre, le FCP pourra être exposé jusqu'à 10% de son actif net à des instruments financiers libellés en devises autres que l'Euro, le risque de change étant limité à 10% par la mise en place de couvertures des devises étrangères.
L'actif net peut être exposé à des OPCVM classés « monétaire » ou « monétaire court terme » ou à des OPCVM mettant en œuvre une stratégie d'obtention d'un rendement monétaire, dans une limite globale de 10%, et peut également recourir à des dépôts à terme dans une limite de 10%, auprès d'établissements de crédit notés au moins BBB- par les agences précitées.
Indicateur de référence I Néant
Affectation des revenus I Capitalisation
Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I « Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA pour les parts inscrites au porteur au sein d'Euroclear ou auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) IZNES, à 12 heures et à cours inconnu, chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).
Investisseurs de détail visés I Les parts RC s'adressent à tous les souscripteurs.
Assurance I Non applicable.
Date d'échéance I Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Dépositaire I BNP PARIBAS SA

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1 **2** 3 4 5 6 7

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 4 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de crédit I La défaillance d'un émetteur ou la dégradation de sa qualité de signature peut faire baisser la valeur liquidative.

Risque de liquidité I En présence de volumes d'échange très faibles un ordre d'achat ou de vente peut entraîner d'importantes variations de prix d'un ou plusieurs actifs, pouvant faire baisser la valeur liquidative.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 4 ans.

Période de détention recommandée : 4 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 4 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 810 €**	**8 210 €**
	Rendement annuel moyen	-21.93%	-4.82%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 680 €**	**9 270 €**
	Rendement annuel moyen	-13.21%	-1.89%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 320 €**	**11 090 €**
	Rendement annuel moyen	3.20%	2.63%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 290 €**	**12 820 €**
	Rendement annuel moyen	12.93%	6.40%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scenarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 4 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Sycomore Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de l'OPC sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de l'OPC. Par conséquent, le défaut de Sycomore Asset Management n'aurait pas d'impact sur les actifs de l'OPC. L'OPC ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si vous investissez sur ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de contrat.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**418 €**	**891 €**
Incidence des coûts annuels (*)	4.22%	2.05% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.67% avant déduction des coûts et de 2.63% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	97 EUR
Coûts de transaction	0.22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 4 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque semaine, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par courriel www.sycomore-am.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Sycomore Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la parts.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce fonds figurent dans la documentation précontractuelle SFDR disponible suivant le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org